

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 954-98, 21 juillet 1998

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre d'État de l'Économie et des Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministre du Revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre d'État de l'Économie et des Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministre du Revenu soient conférés temporairement, du 4 août 1998 au 24 août 1998, à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif
par intérim,*
MICHEL NOËL DE TILLY

30545

Gouvernement du Québec

Décret 955-98, 21 juillet 1998

CONCERNANT la nomination de monsieur Régis Larrivée comme secrétaire adjoint aux Affaires autochtones au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Régis Larrivée, conseiller auprès du sous-ministre et coordonnateur des affaires autochtones au ministère de la Sécurité publique, soit nommé secrétaire adjoint aux Affaires autochtones au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au salaire annuel de 80 302 \$, à compter du 27 juillet 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des admi-

nistrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Régis Larrivée.

*Le greffier du Conseil exécutif
par intérim,*
MICHEL NOËL DE TILLY

30544

Gouvernement du Québec

Décret 956-98, 21 juillet 1998

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Claude Couture comme chef de poste du Bureau du Québec dans les provinces atlantiques

ATTENDU QUE l'article 3.15 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prévoit que le ministre peut, avec l'approbation du gouvernement, établir des bureaux au Canada à l'extérieur du Québec et y nommer les chefs de poste;

ATTENDU QUE monsieur Patrice Dallaire a été nommé de nouveau chef de poste du Bureau du Québec dans les provinces atlantiques par le décret 601-97 du 7 mai 1997, qu'il cessera d'exercer ses fonctions le 1^{er} août 1998 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE soit approuvée la nomination de monsieur Jean-Claude Couture, conseiller principal au Bureau du Québec à Toronto, comme chef de poste du Bureau du Québec dans les provinces atlantiques à compter du 17 août 1998, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Patrice Dallaire.

*Le greffier du Conseil exécutif
par intérim,*
MICHEL NOËL DE TILLY